



Direction départementale des Territoires  
du Cher

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Réunion du mardi 3 juillet 2018

### COMPTE-RENDU

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le mardi 03 juillet 2018 à 14h00, sous la présidence de M. Maxime CUENOT, directeur adjoint à la DDT du Cher.

#### ***Assistaient à la réunion :***

M. MARCEL, représentant l'association des maires du Cher **et mandaté par** M. X. CREPIN  
M. G. LAMY, représentant le syndicat intercommunal pour la révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère  
M. H. de GANAY, représentant la chambre d'agriculture du Cher  
M. A. LESPAGNOL, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles **et mandaté par** M. F.H. de CHAMPS pour représenter la fédération des chasseurs du Cher  
Mme M. BILLON, représentant la confédération paysanne du Cher  
M. D. de MONTALIVET représentant le syndicat de la propriété privée rurale du Cher **et mandaté par** M. B. SERVOIS pour représenter le syndicat départemental des propriétaires forestiers  
M. L. GIRAUD, représentant de la chambre des notaires du Cher  
M. A. FAVROT, représentant l'association Nature 18  
M. J-C. BOURDIN, représentant le conservatoire des espaces naturels  
M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher

#### ***Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :***

Mme Ch. BOISSIERE, représentant la SAFER  
Mme S. MARQUET, DDT  
Mme M. ROUSSEAU, DDT  
M. G. OTULAKOWSKI, DDT  
Mme E. GARGADENNEC, DDT

#### ***Étaient absents :***

M. J.C. MORIN, représentant le Conseil départemental  
Mme G. de BENGUY-PUYVALLÉE, représentant le Conseil départemental  
M. G. de SAPORTA, président de l'association départementale des communes forestières  
M. M. POUFFIER, suppléant de M. G. de SAPORTA  
M. G. PREAU, représentant les jeunes agriculteurs du Cher  
M. Ph. POISSON, représentant la coordination rurale du Cher  
M. Ph. GRESSIN, représentant la coordination rurale du Cher

M. Ph. de MARTIMPREY, représentant l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural

**Quorum** : le quorum est atteint puisque 14 membres (11 + 3 pouvoirs) sur 19 sont présents (20 si présence INAO).

---

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 05/06/2018**

Le compte-rendu est approuvée à l'unanimité.

---

➤ **Dossiers soumis à saisine obligatoire :**

**PC 018 119 18 00001**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : EARL DE LA GAUME, représentée par MICHEL Pascal
- **Lieu du projet** : « LA GAUME » – 18130 JUSSY-CHAMPAGNE
- **Description du projet** : Construction d'un hangar agricole photovoltaïque à usage de stockage (fourrage et céréales)

Résultat du vote.

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 192 18 00001**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : EARL DU PRÉ L 'ABBÉ représentée par M. PETIT Lionel
- **Lieu du projet** : « La Brande » – REIGNY (18270)
- **Description du projet** : Construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage (céréales et fourrage) avec couverture du pan Sud de la toiture en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote.

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 216 18 00007**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** HERAULT Serge
- **Lieu du projet :** « Les Jardats » – 18160 Saint-Hilaire en Lignières
- **Description du projet :** Construction d'un bâtiment agricole destiné au stockage du fourrage

Résultat du vote.

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 268 18 00002**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** DEUSS Remy
- **Lieu du projet :** « Moutardon » – 18190 Uzay le Venon
- **Description du projet :** Construction d'un bâtiment agricole à usage d'abri matériel avec couverture en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote.

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 164 18 00002**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** Ent. Travaux Agricoles THEVENIN, représentée par THEVENIN Aurélien
- **Lieu du projet :** « PENISSON » – 18 600 NEUVY LE BARROIS
- **Description du projet :** Construction d'un hangar agricole avec toiture photovoltaïque à usage de chèvrerie et stockage de fourrage

Résultat du vote.

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

➤ **Dossiers soumis à auto-saisine systématique :**

**Cub 018 031 18 02004**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** VILATTE David co-gérant de l'EARL de la Romane
- **Lieu du projet :** « Vailly » – 18350 Blet
- **Description du projet :** Construction d'une maison individuelle

Résultat du vote.

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**Cub 018 221 18 02005**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** Mme DUMARCAY Vanessa et M. DUMARCAY Benoit associé à la SCEA DUMARCAY Pierre et René
- **Lieu du projet :** « Les Enrures » – 18190 St-Loup des Chaumes
- **Description du projet :** Construction d'une maison d'habitation liée à l'exploitation agricole

Résultat du vote.

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

La commission a rendu un avis favorable sous réserve de :

- maintenir l'implantation du projet de construction à proximité du bâti existant,
- limiter l'espace soustrait à l'activité agricole.

**Cub 018 239 18 02008**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** THIRD STEP ENERGY
- **Lieu du projet :** « Le Gour Domaine » – 18 800 Saligny le Vif
- **Description du projet :** Construction d'une centrale photovoltaïque au sol

Résultat du vote.

Contre : 14  
Abstention : 0  
Pour : 0

La commission a rendu un avis défavorable à l'unanimité. Le projet se situe sur des parcelles à vocation agricole qui sont encore exploitées à ce jour.

La commission s'appuie sur les recommandations de la charte Agriculture, urbanisme pour motiver son avis défavorable. Cette charte prévoit de préserver notamment les surfaces agricoles et favoriser l'implantation des centrales photovoltaïques au sol sur des terrains déjà artificialisés et/ou sur lesquels des mesures réglementaires interdisent toute autre valorisation.

➤ Présentation : « Les exceptions au principe d'inconstructibilité en zone A et N »

Le support de présentation est joint au présent compte-rendu.



Le président clôt la séance à 15 h 40

Le Président,



Maxime CUENOT

